



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE POTTON
MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF POTTON

2, rue Vale Perkins, C.P. 330, Mansonville, Québec J0E 1X0
Téléphone: (450) 292-3313 Télécopieur : (450) 292-5555

AVIS PUBLIC - PUBLIC NOTICE

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à une prochaine séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **Lundi, le 4 octobre 2021, à 19h00**, une demande de dérogation mineure, conformément au règlement numéro 221, sera présentée pour approbation.

Notice is hereby given by the undersigned that an application for minor derogation will be presented for approval in accordance with bylaw number 221 at a regular meeting of the Municipal Council on **Monday, October 4, 2021, 7:00 p.m.**

PROPRIÉTAIRE / OWNER :	Réjean Faubert
ADRESSE / ADDRESS:	Lot 6 364 693
DÉSIGNATION CADASTRALE CADASTRAL DESIGNATION:	Lot 6 364 693, rue du Panorama Cadastre du Québec

Cette demande vise à / The purpose of this application is to:

- Permettre la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 364 693 à 5,2 m de la ligne de propriété avant alors que l'article 113 du règlement de zonage 2001-291 et ses amendements prévoit qu'une marge de recul minimale de 6 m doit être conservée entre la construction et la ligne de propriété avant et permettre la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 364 693, dans une pente naturelle supérieure à 30% alors que l'article 76 du règlement de zonage 2001-291 et ses amendements prévoit qu'aucune construction de bâtiment n'est autorisé dans une pente naturelle supérieure à 30%.
- Allow the construction of a single-family dwelling on lot 6 364 693 at a distance of 5.2 m from the front property line, contrary to article 113 of the zoning bylaw 2001-291 and its amendments which stipulates that a minimum setback of 6 meters must be maintained between the construction and the front property line and allow the construction of a single-family dwelling on lot 6 364 693, in a natural slope of more than 30%, contrary to the article 76 of the zoning by-law 2001-291 and its amendments which stipulates that no construction is authorized in a natural slope of more than 30%.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en transmettant ses commentaires écrits au plus tard le **4 octobre 2021 à 8h00**.

Pour être admissible, un commentaire doit être :

- transmis par courriel à l'adresse suivante : st-germain.b@potton.ca
- ou être déposé dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville, au 2, rue Vale Perkins, Mansonville à l'attention de Benoit St-Germain, directeur du service de l'urbanisme.

Any interested person may be heard by the council in relation to this request by submitting your written comments no later than **October 4, 2021, at 8:00 a.m.**

To be eligible, your comments must be :

- sent to this email address: st-germain.b@potton.ca
- or be dropped off in the letter box at the municipal office located at 2 Vale Perkins Street, Mansonville, addressed to the attention of Benoit St-Germain, Director of the Department of Urban Planning.

DONNÉ et signé à Mansonville, ce **16 septembre 2021**.
GIVEN and signed in Mansonville, this **September 16, 2021**

Martin Maltais
Directeur général secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION
Dérogation mineure
Rue du Panorama / Lot # 6 364 693

Je, soussigné Martin Maltais, directeur général et secrétaire-trésorier de la *Municipalité du Canton de Potton*, résidant à Magog, Québec, certifie que j'ai publié l'avis public de dérogation mineure ci-annexé en affichant aux endroits désignés par le conseil, le 17 septembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17 septembre 2021.



Martin Maltais, Directeur général secrétaire-trésorier
Municipalité du Canton de Potton

MM/